

## **OTTAWA, VILLE BILINGUE**

Harris est responsable de l'incertitude

Lors de la présentation du Bill 25 devant la législature ontarienne, l'automne dernier, je me suis adressée au premier ministre Mike Harris pour l'inviter à inclure dans son projet de loi des clauses linguistiques pour déclarer le français et l'anglais les langues officielles de la nouvelle ville restructurée d'Ottawa. C'était l'une des principales recommandations du groupe d'étude de M. Shortliffe et elle avait reçu un appui général dans la communauté.

Malheureusement, le premier ministre n'a pas donné suite à cette recommandation et l'incertitude actuelle quant à l'avenir des langues officielles à l'hôtel de ville en est le résultat.

Je suis contente que tant de lecteurs de votre journal discutent aujourd'hui de cette question parce que ce débat aidera sans doute à élucider la question linguistique pour le conseil municipal qui sera élu en novembre. Cependant, sur le plan linguistique, les mois à venir ne sont pas faciles.

Le nouveau conseil aura à ramener ensemble les divers éléments des 11 municipalités actuelles de la région, dont plusieurs comptent des populations importantes des deux langues officielles. Chaque municipalité a sa culture propre dont il faudra tenir compte dans l'édification de la nouvelle ville restructurée. Si dans certains milieux, le fait de travailler quotidiennement dans les deux langues paraîtra relativement nouveau, il existe dans d'autres une longue tradition en ce sens qui appuiera sans doute la nouvelle ville dans l'élaboration de sa politique des langues officielles.

J'estime que le tout premier élément de cette politique devra être une reconnaissance que les 125 000 citoyens francophones et 600 000 anglophones de la nouvelle ville doivent avoir le droit de recevoir les services municipaux dans leur première langue officielle.

Cela se fait aujourd'hui dans plusieurs municipalités de la région, mais ailleurs, certains francophones se considèrent mal servis. Il faudra s'assurer, partout dans la ville restructurée, que les citoyens francophones et anglophones soient traités sur un pied d'égalité.

D'autres éléments de la politique traiteront nécessairement de l'accès aux emplois. Les citoyens des deux communautés linguistiques devraient avoir le droit d'accéder aux emplois offerts par la ville et d'y travailler dans leur première langue officielle, bien que cela soit subordonné aux exigences du service au public.

Nous croyons qu'un certain nombre de postes doivent être bilingues, notamment à la direction, où les titulaires ont l'obligation de servir des gens des deux groupes linguistiques.

D'autres part, il faudra un système qui assurera un recours aux gens qui s'estiment avoir été lésés dans leurs droits linguistiques.

Enfin, j'estime que la capitale nationale que nous habitons devra servir d'exemple à tout le Canada sur le plan linguistique. Rappelons que l'article 16 de la Loi constitutionnelle de 1982 déclare que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada.

Voilà notre défi commun à relever. Je souhaite vivement que nous y parvenions, grâce à nos bonnes dispositions et à notre créativité.

Dyane Adam,  
Commissaire aux langues officielles

**Le Droit**